

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

35624

Déclaration de Maladie : N° P19-0022873

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7944 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEN RBIA Ahlam Date de naissance : 1963

Adresse : Rue 3 Villa 29 Alaimoun - CASA

Tél. : 0664696683 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ABAKKA Bouchra
Pédiatre

Rue Ishaq Ibnou Hanin étage 3 N° 8
Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 98 85 25 - 06 58 68 62 41
INPE: 521183798

MUPRAS

04 AOUT 2020

Date de consultation : 03/08/2020

Nom et prénom du malade : BEN RBIA

WIAACNEIL SIEGERA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/02/20	Cs		250,00	Dr. ABAKKA Bouchra Pédiatre Rue Ishaq Ibanou Hannin étage 3 N° 8 Maârif - Casablanca Tél: 0522 98 85 25 - 06 58 68 62 41 INPE : 091183798

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SARANAZ SARLA-U 10 Lot Smaralda Lissasfa Casablanca Tunisie 2022-08-08	03/08/2022	21 35,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
				MONTANTS DES SOINS	
				DEBUT D'EXECUTION	
				FIN D'EXECUTION	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
	H 25533412 00000000	D 00000000 35533411	G 21433552 00000000	B 00000000 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
					DATE DU DEVIS
					DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ABAKKA Bouchra

Pédiatre

Ancien médecin interne
au CHU Ibn Rochd

Nouveau né, nourrisson
Enfant, Adolescent

Nutrition infantile
Allergologie et Asthme de l'enfant

membre de la société marocaine d'endocrinologie
et diabétologie pédiatrique (SMEDIAP)



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml Inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Solostar 100U/ml Inj
3ml
: 152,50 DH
118001 081608
b1 sty 3ml
.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml Inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml Inj
3ml
: 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml Inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml Inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Casablanca le : 03/08/2020

Ben Abla Wali

9x 152,50

1) Lantus Soloste

Apidra

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml Inj
b1 sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Apidra 100U/ml Inj b1 sty
P.P.V : 98,40 DH

Sano
Route 6 118001 081622
Ain set.
Apidra 100U/ml Inj b1 sty
P.P.V : 98,40 DH

7x 98,40 9 Sty

2) Apidra

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
Apidra 100U/ml Inj b1 sty
P.P.V : 98,40 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
100U/ml Inj b1 sty
98,40 DH

2x 37,30

3) Zentel

2x 35,90

Dr. ABAKKA
Pédiat

GlaxoSmithKline
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 37,30
ID : 632602
118001 141364

GlaxoSmithKline
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 37,30 DH
ID : 632602
118001 141364